

BTS ESF - Source : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur Brevet de Technicien Supérieur
Economie Sociale Familiale
Règlement d'examen P 46.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BTS Economie sociale familiale	unités	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, voie de formation professionnelle continue dans un établissement public habilité, voie de l'apprentissage dans un établissement habilité			Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, voie professionnelle continue dans un établissement non habilité, voie de l'apprentissage dans un établissement public non habilité ou une section d'apprentissage non habilitée, voie de l'enseignement à distance	
		Coef	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 Langue vivante étrangère : LV1	U1	2	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		orale	45 min*
E2 Conseil et expertise technologiques	U2	6	Ponctuelle Ecrise	4 H	Ponctuelle Ecrise	4 H	Ponctuelle Ecrise	4 H
E3 Conseil et expertise technologiques – Epreuve pratique	U3	6	CCF deux situations d'évaluation	5 H max.	CCF Deux situations d'évaluation	5 H max	Ponctuelle Pratique	5 H
E4 ICAF et méthodologie de projet	U4	5	Ponctuelle Orale	40 min	CCF une situation d'évaluation	40 min	Ponctuelle Orale	40 min
E5 Connaissance des politiques sociales	U5	5	Ponctuelle Ecrise	5 H	CCF Une situation d'évaluation	5 H	Ponctuelle écrite	5 H
Épreuve facultative Langue vivante étrangère : LV2 **	UF1		orale	20 min***	orale	20 min***	orale	20 min***

*1^{ère} partie : Compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation

2^{ème} partie : Expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

** la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

Seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte.

*** + 20 minutes de préparation

Version 2009